

**Conseil municipal | Séance du 30 juin 2022**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2022-06-30-51 | Prix de services publics locaux - Horizons  
vacances scolaires - Tarification des mini-séjours  
Sur le rapport de Madame Renaux Murielle**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 24 juin 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 30 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Mathieu Vilela, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski.

### **Etaient excusés :**

Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

### **Secrétaire de séance :**

Madame Juliette Biville

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs horizons loisirs pour les séjours de 8 et 10 jours et de définir les tarifs pour les séjours de 5 jours,

**Décide :**

- De fixer ainsi qu'il suit les tarifs pour les séjours horizons loisirs de 5 ,8 et 10 jours.:

**Pour 5 jours :**

Catégories d'impôts	Tarif
Familles payant + de 2 000 € d'impôts sur le revenu	85,00 €
Familles payant entre 1 000 € et 1 999 € d'impôts sur le revenu	63,00 €
Familles payant entre 500 € et 999 € d'impôts sur le revenu	59,00 €
Familles payant entre 151 et 499 € d'impôts sur le revenu	43,00 €
Familles payant - de 151 € d'impôts sur le revenu	33,00 €
Familles non imposables	31,00 €
Tarification minimum en fonction de la valeur du bon émis par la Caf	
Tarif à 85 € moins la participation "Aide aux vacances enfants" CAF (reste dû famille a minima selon AVE utilisée)	8,50 € ou +

**Pour 8 jours :**

Catégories d'impôts	Tarif
Familles payant + de 2 000 € d'impôts sur le revenu	136,00 €
Familles payant entre 1 000 € et 1 999 € d'impôts sur le revenu	101,00 €
Familles payant entre 500 € et 999 € d'impôts sur le revenu	95,00 €
Familles payant entre 151 et 499 € d'impôts sur le revenu	69,00 €
Familles payant - de 151 € d'impôts sur le revenu	54,00 €
Familles non imposables	50,00 €
Tarification minimum en fonction de la valeur du bon émis par la Caf	
Tarif à 136 € moins la participation "Aide aux vacances enfants" CAF (reste dû famille a minima selon AVE utilisée)	13,60 € ou +

Catégories d'impôts	Tarif
Familles payant + de 2 000 € d'impôts sur le revenu	170,00 €
Familles payant entre 1 000 € et 1 999 € d'impôts sur le revenu	126,00 €
Familles payant entre 500 € et 999 € d'impôts sur le revenu	118,00 €
Familles payant entre 151 et 499 € d'impôts sur le revenu	86,00 €
Familles payant - de 151 € d'impôts sur le revenu	66,00 €
Familles non imposables	62,00 €
Tarification minimum en fonction de la valeur du bon émis par la Caf	
Tarif à 170 € moins la participation "Aide aux vacances enfants" CAF (reste dû famille a minima selon AVE utilisée)	17,00 € ou +

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 02/07/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20220630-lmc127063-DE-1-1

Affiché ou notifié le 4 juillet 2022